



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 NOVEMBRE 2025

Présents : Franck MONGE, Benoit REY, Céline POULET, Aurélie GABORY, Laura GENCEL, Vera DE RUIJTER, Jérôme PONTON, André MONNIER, Luc FAURE

Absente excusée : Béatrice LILLIO procuration à Aurélie GABORÉ

Absent : Frédéric LETRANGE

Secrétaire de séance : Benoit REY

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte et constate que le quorum est atteint.

Il invite ensuite l'assemblée à formuler d'éventuelles observations sur le procès-verbal de la séance du 9 septembre 2025. Une modification est signalée : Béatrice LILLIO, ayant donné procuration, doit être retirée de la liste des présents. Le procès-verbal est ensuite approuvé à l'unanimité.

L'ordre du jour est le suivant :

- 1/ Présentation des décisions budgétaires prises dans le cadre de la fongibilité des crédits
- 2/ Délégation au CDG26 pour lancer une procédure de mise en concurrence concernant :

- la couverture des risques statutaires
- la Protection sociale complémentaire (prévoyance et frais de santé)

3/ Camping municipal – Réévaluation des tarifs en vigueur et introduction de nouvelles grilles tarifaires

4/ Admission en non-valeur de créances

5/ CCCPS – Lancement d'une étude de faisabilité pour la création d'un service mutualisé de restauration collective – Intégration de la commune dans le périmètre de l'étude

6/ Informations et questions diverses

1/ Présentation des décisions budgétaires prises dans le cadre de la fongibilité des crédits

- Décision 2025/01 du 10 octobre – Virement de crédits de chapitre à chapitre - Paiement du mobilier de la salle des enseignants

SECTION D'INVESTISSEMENT			
Opération	Chapitre	Article	Montant
49	23	2313	-10 000 €
42	21	21838	+2 200 €
		21848	+790 €
		2188	+7 010 €

- Décision 2025/02 du 27 octobre – Virement de crédits de chapitre à chapitre - Reversement de la taxe de séjour à la 3CPS (non prévu au BP)

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
Chapitre	Article	Montant
011	62268	- 1100,00 €
014	7398	1100,00 €

Le conseil municipal prend acte de ces décisions.

2/ Mandat au Centre de Gestion de la Drôme pour engager une procédure de mise en concurrence concernant la couverture des risques statutaires et la protection sociale complémentaire (prévoyance et frais de santé) - (DEL2025-31)

Le Centre de gestion de la Drôme (CDG26) assure actuellement, pour le compte de multiples collectivités, la gestion de trois contrats collectifs d'assurance :

- la couverture des risques statutaires (maladie, invalidité, maternité, etc.) ;
- la prévoyance complémentaire (incapacité, invalidité, décès, rente éducation) ;
- la complémentaire santé (frais médicaux non couverts par les régimes obligatoires).

La commune est aujourd'hui adhérente à ces trois dispositifs, dont les contrats en vigueur arrivent à échéance le 31 décembre 2026.

Dans ce contexte, le CDG26 propose d'engager une procédure de mise en concurrence afin de sélectionner, pour la période 2027-2030/2032, trois nouveaux contrats distincts :

1. Un contrat d'assurance couvrant les risques statutaires (durée : 4 ans), destiné aux agents affiliés à la CNRACL ou à l'IRCANTEC ;
2. Une convention de prévoyance complémentaire (durée : 6 ans), incluant les garanties incapacité, invalidité, décès et rente éducation ;
3. Une convention de complémentaire santé (durée : 6 ans), venant en appui des régimes obligatoires.

La commune conservera sa pleine liberté quant à l'adhésion aux offres retenues à l'issue de cette consultation. Une délibération ultérieure sera nécessaire pour acter définitivement cette adhésion.

 Décision : À l'unanimité, le conseil municipal donne mandat au CDG26 pour lancer la procédure de mise en concurrence relative à la couverture des risques statutaires et à la protection sociale complémentaire (prévoyance et frais de santé).

3/ Camping municipal

Réévaluation des tarifs en vigueur et introduction de nouvelles grilles tarifaires (DEL2025-32)

 Décision : À l'unanimité, le conseil municipal adopte la révision des tarifs applicables au camping communal. Ces nouveaux montants entreront en vigueur dès le début de la prochaine saison.

Détail des prestations et de leurs prix :

Prestation	Tarif
Emplacement tente et/ou caravane (par nuit)	7,00 €
Emplacement camping-car (par nuit)	10,00 €
Forfait adulte (+ de 12 ans)	4,00 €
Forfait enfant (- de 12 ans)	2,50 €
Stationnement d'un véhicule hors camping-car	2,00 €
Branchements électriques	4,00 €
Forfait recharge véhicule électrique	10,00 €
Animaux	3,00 €

Compte rendu de la commission camping du 14 octobre 2025

- Bilan de la saison : Dépenses 26 304,03 € / Recettes 50 580,90 €
- Points à améliorer : chasses/cuvettes ; point de vidange WC ; borne de recharge ; machine à laver ; barbecue ; portes du bâti ; volets roulants ; élagage
- Décision sur la gestion de la saison prochaine => le conseil municipal a exprimé sa préférence pour une gestion en régie directe (plutôt qu'une délégation de service public).
- Organisation pour l'été prochain : Afin d'assurer un meilleur accompagnement des campeurs, un service d'accueil et de support sera mis en place en juillet et août, avec une permanence quotidienne d'environ 2 heures.

4/ Admission en non-valeur de créances (DEL2025-33)

Le Service de Gestion Comptable de Crest a transmis, le 28 octobre dernier, le bilan des créances irrécouvrables. À la suite de cette analyse, il est proposé de procéder à l'admission en non-valeur d'un montant global de 323,19 €.

 Décision : À l'unanimité, le conseil municipal décide d'admettre en non-valeur la somme de 323,19 €.

5/ CCCPs – Lancement d'une étude de faisabilité pour la création d'un service mutualisé de restauration collective – Intégration de la commune dans le périmètre de l'étude (DEL2025-34)

En novembre 2024, la 3CPS a retenu le scénario 3 pour mutualiser la restauration collective, justifié par un volume de repas viable et un coût par repas estimé entre 4,48 € et 5,48 €.

Le COPIL du 22 septembre 2025 a validé deux objectifs : maintenir la qualité des repas (30 % de bio, 1 produit local/menu, loi Egalim) et plafonner le coût à 5 €/repas (hors inflation), avec une étude pour anticiper les hausses de prix.

L'étude de faisabilité (technique, budgétaire sur 5 ans, planning détaillé) sera lancée en janvier 2026 après validation des conseils municipaux (fin 2025), avec restitution en février 2026 et décision finale au printemps 2026.

 Décision. Le conseil municipal, par 9 pour voix et 1 abstention, se prononce favorablement pour intégrer le périmètre de l'étude de faisabilité portant sur la mutualisation de services de restauration collective conduite par la Communauté de communes du Crestois et du Pays de Saillans.

6/ Informations et questions diverses

Plan Communal de Sauvegarde : La date du 1^{er} décembre 2025 est fixée pour travailler sur le document. La sous-préfecture a relancé la mairie.

Examen du devis de Val Drôme Charpentes (6 542,95 €HT) pour la modification de la charpente de la remise – Accord du conseil

Travaux de raccordement (eau potable et assainissement) des 3 parcelles situées chemin de la Drôme

- Les trois propriétaires des parcelles situées chemin de la Drôme ont adressé à la mairie un courrier recommandé, accompagné d'un devis établi par l'entreprise BOUVAT TP pour les travaux de viabilisation (eau potable et assainissement).
- À la réception de ce courrier, la mairie a contacté l'entreprise BOUVAT TP afin qu'elle réévalue son estimation financière dans l'objectif d'étudier une prise en charge intégrale des frais par la mairie.

❖ Décision : Accord du conseil sur la prise en charge totale du devis estimé à 14 460,80 € HT. Compte tenu de l'insuffisance des crédits inscrits au budget primitif, une décision modificative devra être examinée pour couvrir cette dépense.

Colis de Noël : Précision du contenu

Éclairage public – rue de l'École : Dans le cadre des travaux d'enfouissement des réseaux électriques et télécoms, le conseil municipal a statué sur le modèle de lampadaire retenu, la teinte choisie, et le devis prévisionnel de l'ordre de 45 000 €.

PanneauPocket : À compter de la prochaine séance, les réunions du conseil municipal feront l'objet d'une diffusion complémentaire sur l'application PanneauPocket, en plus de l'affichage réglementaire.

Recrutement pour la gestion de l'agence postale communale : Quatre candidates aux profils variés et pertinents ont été auditionnées. Deux profils ont particulièrement retenu l'attention.

❖ Décision finale : Sélection de la candidate, notamment en raison de sa proximité géographique.

Cérémonie du 11 novembre : Rendez-vous fixé à 11 h

Acquisition de corbeilles extérieures : Une commande sera passée prochainement

Séance levée à 22 h

Approuvé le 01/12/2025

Signature du Maire
Franck MONGE

Signature du Secrétaire de Séance
Benoit REY

